

Communiqué de presse d'ACOR SOS Racisme

**APRÈS CINQ ANS D'AFFAIRE POUR UN TICKET DE TRAM
UN HEUREUX DÉNOUEMENT
"MYRIAM" EST ENFIN LIBÉRÉE DE TOUTE CHARGE**

8 mois après l'audience de jugement tenue le 18 octobre 2006, lundi 26 juin 2007, la Chambre pénale de la Cour de justice du canton de Genève a rendu son arrêt.

La Cour de Justice a annulé le jugement du Tribunal de police contre lequel Mme a Vauclair fait appel, l'a libérée de toutes charges et a mis les frais à la charge de l'Etat.

ACOR SOS Racisme exprime sa satisfaction. Ce jugement est une bonne nouvelle pour la défense des droits et de la dignité des personnes soumises à la discrimination et au racisme.

Il a fallu près de cinq ans pour que cette affaire du "ticket de tram le plus cher de l'histoire" (la Tribune de Genève) trouve le dénouement qui aurait dû être le sien dès le premier jour.

Sans la volonté et la détermination de Mme V. pour obtenir que justice lui soit rendue nous n'aurions pas connu cet heureux dénouement.

Accusée - et Mme V. contestait cette accusation - de n'avoir pas payé un ticket de tram, elle avait été victime d'une interpellation musclée, totalement disproportionnée de la part de policiers. Se faire arrêter, embarquer et détenir plus de 3 heures et demi au poste avec un nourrisson de 5 semaines a de quoi troubler! Madame V. avait vécu l'interpellation et la garde à vue qu'elle-même et son bébé de 5 semaines avaient subies comme particulièrement violentes.

Convaincue d'avoir été victime d'un comportement raciste de la part des policiers impliqués, la bonne foi de cette femme de peau noire était donc entière lorsqu'elle avait déposé plainte contre ces fonctionnaires de police.

Victime d'un véritable tour de passe-passe juridique elle s'est trouvée accusée de dénonciation calomnieuse par ces fonctionnaires de police animés d'une volonté de revanche, avec la complicité active du Procureur général de la République et canton de Genève.

Le jugement de la Cour de justice genevoise a justement mis fin à une affaire sur laquelle le Procureur général avait pesé de toute son autorité.

***25 juin 2007
Karl Grünberg, 079 771 68 47
ACOR SOS Racisme***

***Pour information concernant le jugement:
Me Jean-Michel Dolivo, 078 802 84 66***